

## **Extrait des délibérations**

du Conseil de la Collectivité  
européenne d'Alsace

**N°** CD-2021-4-5-1

**Séance du** vendredi 26 mars 2021

### **PROPOSITION D'EXPÉRIMENTATION D'UNE NOUVELLE SOLUTION POUR L'ADAPTATION DES SALLES DE BAIN A DESTINATION DES PERSONNES ÂGÉES**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BERTRAND Rémi, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, COUCHOT Alain, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, JANDER Nicolas, ESCHLIMANN Michèle, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOLDERITH Nadine, HOMMEL Denis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, JUNG Martine, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KEMPF Suzanne, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFERSDORFF Françoise, RAPP Catherine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, THOMAS Nicole, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

BAUER Marcel donne procuration à BIERRY Frédéric  
DELMOND Max donne procuration à JANDER Nicolas  
HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre  
ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle  
FERRARI Pascal donne procuration à LUTENBACHER Annick  
GREIGERT Catherine donne procuration à Mme MULLER-BRONN Laurence  
KALTENBACH-ERNST Nathalie donne procuration à FISCHER Bernard  
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric  
MEHLEN-VETTER Josiane donne procuration à HAGENBACH Vincent  
ORLANDI Fabienne donne procuration à WITH Rémy  
TRIMAILLE Philippe donne procuration à VOGT Pierre

#### **ABSENT :**

MUNCK Marc

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-1 et l'article 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, notamment son article 10,
- VU le décret n°2019-142 du 27 février 2019 portant regroupement des départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1 04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité,
- VU la délibération n° CP/2020/273 de la Commission permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 14 septembre 2020 ayant adopté le dispositif Pig soutien à l'autonomie qui a pour objectif d'accompagner le maintien à domicile des seniors, notamment en contribuant au financement de l'adaptation des logements à l'évolution de la perte d'autonomie,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission de l'insertion, de l'habitat et de la lutte contre la pauvreté du 22 Février 2021
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide du principe de la participation de la Collectivité européenne d'Alsace au projet d'expérimentation de déploiement des douches amovibles au domicile de personnes âgées sur le territoire alsacien, sur une durée de 18 mois, co-piloté par l'association Envie Autonomie Alsace et par le CEP CICAT ;

- Attribue à l'association Envie autonomie Alsace une subvention d'investissement d'un montant maximum de 158 700 € pour contribuer au financement de l'expérimentation de déploiement des douches amovibles au domicile de personnes âgées sur le territoire alsacien ;

Cette dépense s'effectuera sur le programme P037 « Actions volontaristes habitat », l'opération O006 « Adaptation du logement », sur l'imputation budgétaire 204-2324-552. Cette subvention constituant un montant plafond, elle ne sera versée à l'association Envie Autonomie Alsace que sous réserve pour cette dernière de justifier des dépenses afférentes au déploiement effectif des douches amovibles au domicile de personnes âgées ;

- Approuve les termes du projet de Convention partenariale et financière, jointe en annexe à la présente délibération, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace, l'association Envie Autonomie Alsace et le CEP CICAT pour l'expérimentation précitée ;

- Autorise le Président à signer cette convention.

Mme Michèle ESCHLIMANN ne participe pas au débat ni au vote en sa qualité de membre du CA du CEP-CICAT.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité